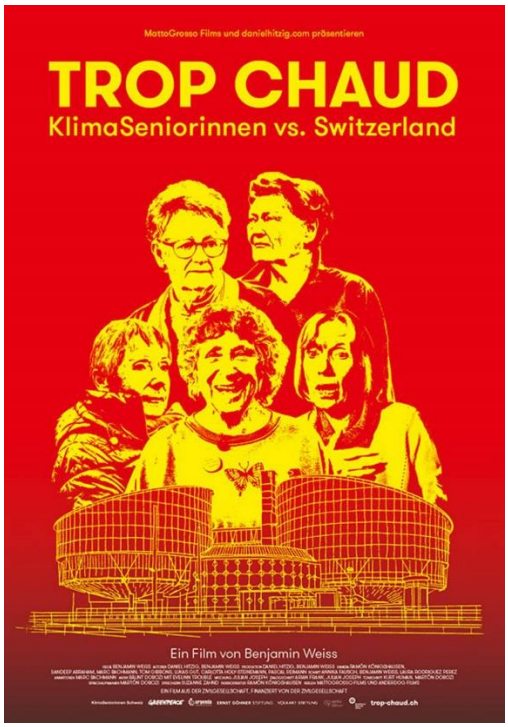
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
**Service écoles-médias**
Secteur Formation

FestivaldufilmVert
Le cinéma pour un futur durable

# DOSSIER PEDAGOGIQUE

## « Trop chaud -
## Les Aînées pour le climat contre la Suisse »

**Benjamin Weiss, Suisse, 2025, 77'**




*Site officiel du film : www.trop-chaud.ch*

# Table des matières

**I. Informations sur le film** **pp. 3-4**

Résumé du film et explication de l'action menée par les Ainées pour le Climat (dossier de presse du film)

**II. Questionnaire** **pp. 5-10**

Comme première activité, nous vous proposons un questionnaire scindé en trois parties (compréhension, réflexion et prise de position personnelle). Une proposition de corrigé vous est jointe, tout en gardant à l'esprit qu'une partie des questions restent ouvertes. Ce questionnaire peut également être utilisé pour un travail écrit, un débat en classe ou une discussion (voir les activités suivantes).

**III. Débat en classe** **p. 11**

Le documentaire « Trop chaud » est idéal pour mener un débat au sein de la classe. Cette activité permet de croiser des éléments en lien avec la géographie (impacts du dérèglement climatique), le droit (fonctionnement de la justice à différentes échelles) la citoyenneté (engagement, vivre ensemble), la psychologie (dissonance cognitive entre nos valeurs et nos comportements) et le français (argumentation, structuration d'idées)

**IV. Production écrite argumentée** **p. 12**

En cours de français, le film se prête bien à la production d'un texte argumentatif.

**V. Organiser une projection avec intervenants** **pp. 13-14**

Cette partie vous invite à organiser un ciné-débat en invitant un ou des acteurs locaux en lien avec la démarche des Aînées pour le Climat.

**VI. Ressources** **p. 15**

# I. Informations sur le film (textes tirés du dossier de presse)

**PITCH**

Malgré le spectre du changement climatique et les avertissements sur les dangers à venir, nous ne parvenons pas à trouver des réponses au plus grand défi de notre temps. Pourquoi ? La Suisse a signé les Accords de Paris, pourtant, rien ne bouge… Un groupe de citoyennes suisses a décidé de prendre à partie le gouvernement suisse en sollicitant des actions et des réponses concrètes. Un dialogue de sourds s'en suivi, menant les Aînées pour le climat jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme. TROP CHAUD, relate le bras de fer de cette aventure inédite, portée par une formidable volonté collective en quête de justice.

**SYNOPSIS**

Elles sont à la retraite et ont un point en commun : elles n'en peuvent plus des canicules de plus en plus fréquentes qui les font souffrir et altèrent leur santé. Décidées d'agir, elles ont fondé le mouvement "KlimaSeniorinnen - Les Aînées pour le climat" pour faire entendre leur cause.

Bien que leur adversaire se révèle être leur propre pays, elles n'hésitent pas à monter au front et à porter plainte contre le gouvernement suisse. S'engage alors une bataille difficile où les revers s'enchaînent. Déboutées par tous les tribunaux du pays, elles ne baissent pas les bras pour autant et décident de se tourner vers la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH).

L'accusation tient en quelques mots : le gouvernement suisse ne protège pas suffisamment leur santé, et surtout ne respecte pas les engagements pris par la Suisse lors de la Conférence de Paris qui implique notamment, entre autres mesures phares, la mise en place d'un budget précis de gestion du CO2.

Il en ressort, après huit ans de lutte, un arrêt spectaculaire qui fera le tour du monde : Le 9 avril 2024, la CEDH décide que la protection contre des effets potentiellement mortels du changement climatique est un droit humain.

Malgré cette décision de justice, la condescendance du gouvernement et des parlementaires suisses sera pitoyable. Néanmoins, ce jugement représente un véritable triomphe pour « Les Aînées pour le climat », qui ont remporté une victoire importante qu'elles dédient aux générations à venir.

**MIEUX COMPRENDRE L'ACTION DES AÎNÉES POUR LE CLIMAT**

L'appel de la Cour européenne des Droits de l'Homme est centré autour de deux constats.

Il établit que l'article 8 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, soit le droit à la vie privée et familiale, protège les personnes contre les conséquences les plus graves du changement climatique. En conséquence, les États ont la responsabilité de prendre des mesures efficaces pour prévenir ces risques. La Cour établit que la mesure étalon de l'efficacité de l'action des gouvernements réside dans les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat qui établit la nécessité de maintenir l'élévation globale des températures à 1.5°C, ou à bien moins de 2°C.

La Cour constate malheureusement que la politique climatique menée par la Suisse est insuffisante pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris et donc pour protéger les droits fondamentaux de sa population, en premier lieu les personnes les plus vulnérables, comme les femmes âgées de plus de 60 ans. Ces dernières sont les plus exposées aux conséquences des pics de chaleur, dont l'intensité et le nombre augmente avec l'élévation de la température planétaire.

Ce constat s'appuie sur la question du budget carbone. Pour limiter l'augmentation des températures globales, il faut limiter la concentration de CO2 dans l'atmosphère. Il y a donc une limite à la quantité d'émissions carbones que l'humanité peut encore se permettre pour respecter l'Accord de Paris. Cette quantité, c'est le budget carbone. La politique climatique de la Suisse doit garantir que les émissions du pays soient maintenues en deçà de la part de ce budget qui revient au pays après un partage équitable avec les autres pays du monde. Or, on en est loin.

A aucun moment de la procédure, la Confédération n'a été en mesure de produire un budget carbone pour la Suisse qui soit cohérent avec le budget carbone global. Avec son action climatique actuelle, la Suisse s'accapare une part démesurée du budget carbone aux dépens des autres pays, notamment les plus pauvres qui ont moins profité des émissions carbones par le passé. Ce faisant elle se place sur une trajectoire qui mène à un réchauffement global aux répercussions catastrophiques pour la vie sur terre. C'est parce qu'elles ont su démontrer cela aux juges de Strasbourg que les Aînées pour le climat ont pu remporter une victoire historique.

*Mathias Schlegel, Greenpeace*




*Image tirée du film*

# II. Questionnaire

**A. Compréhension du documentaire**

1. Qui sont *Les Aînées pour le climat* ? Décrivez brièvement le groupe (âge, profil, motivations).

   .....

   .....

   .....

2. Quel est le problème principal dénoncé dans le documentaire ?

   .....

   .....

   .....

3. Pourquoi ces femmes décident-elles de porter plainte contre l'État suisse ?

   .....

   .....

   .....

4. Quelles sont les conséquences du réchauffement climatique sur la santé, en particulier pour les personnes âgées, mentionnées dans le film ?

   .....

   .....

   .....

5. Quelle juridiction internationale est saisie par Les Aînées pour le climat ? Pourquoi ce choix ?

   .....

   .....

   .....

6. Comment le gouvernement suisse justifie-t-il sa position face aux accusations portées contre lui ?

   .....

   .....

   .....

7. Comment le documentaire met-il en scène le contraste entre l'image traditionnelle des personnes âgées et leur engagement dans cette action en justice ?

   .....

   .....

   .....

**B. Analyse et réflexion**

8. En quoi cette action en justice est-elle originale ou inhabituelle ? Qu'est-ce qui la rend symboliquement forte ?

   .....

   .....

   .....

9. Selon vous, le documentaire cherche-t-il plutôt à informer, à convaincre ou à mobiliser ? Justifiez votre réponse.

   .....

   .....

   .....

10. Le film donne-t-il une vision plutôt optimiste ou pessimiste de la lutte contre le changement climatique ? Expliquez.

    .....

    .....

    .....

11. Quel rôle le droit et la justice peuvent-ils jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique ? Donnez votre avis.

    .....

    .....

    .....

12. Pensez-vous que des citoyen·ne·s ordinaires peuvent réellement influencer les décisions politiques sur des enjeux globaux comme le climat ? Pourquoi ?

    .....

    .....

    .....

13. Le documentaire montre une collaboration entre générations. Pourquoi cette dimension intergénérationnelle est-elle importante dans la question climatique ?

    .....

    .....

    .....

**C. Prise de position personnelle**

14. Etes-vous d'accord avec la démarche des Aînées pour le climat ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

    .....

    .....

    .....

15. Cette action vous inspire-t-elle une forme d'engagement (personnel, collectif, politique) ? Expliquez.

    .....

    .....

    .....

    .....

16. Selon vous, quelles autres actions (en dehors des procès) pourraient être efficaces pour pousser les États à agir face à l'urgence climatique ?

    .....

    .....

    .....

    .....

17. Après avoir vu ce documentaire, votre regard sur les personnes âgées, la justice ou l'engagement climatique a-t-il changé ? Si oui, comment ?

    .....

    .....

    .....

**Question bonus**

18. Imaginez que vous devez expliquer cette affaire à quelqu'un qui n'a jamais entendu parler du documentaire. Que diriez-vous en 3–4 phrases ?

    .....

    .....

    .....

    .....

    .....

    .....

    .....

    .....

    .....

## Proposition de corrigé du questionnaire (à titre indicatif)

**A. Compréhension du documentaire**

1. Qui sont *Les Aînées pour le climat* ? Décrivez brièvement le groupe (âge, profil, motivations).

*Un groupe de femmes suisses âgées (principalement des retraitées), engagées pour la protection du climat. Elles estiment être particulièrement touchées par le réchauffement climatique et souhaitent pousser l'État à agir.*

2. Quel est le problème principal dénoncé dans le documentaire ?

*L'inaction ou l'insuffisance des mesures prises par la Suisse pour lutter contre le changement climatique et respecter ses engagements climatiques.*

3. Pourquoi ces femmes décident-elles de porter plainte contre l'État suisse ?

*Parce qu'elles considèrent que la Suisse ne protège pas suffisamment leur santé et leurs droits fondamentaux face aux conséquences du réchauffement climatique*

4. Quelles sont les conséquences du réchauffement climatique sur la santé, en particulier pour les personnes âgées, mentionnées dans le film ?

*Augmentation des vagues de chaleur, risques accrus pour les personnes âgées (déshydratation, maladies cardiovasculaires, mortalité liée à la chaleur).*

5. Quelle juridiction internationale est saisie par Les Aînées pour le climat ? Pourquoi ce choix ?

*La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), car les voies juridiques nationales ont été épuisées et que la plainte repose sur une violation des droits humains.*

6. Comment le gouvernement suisse justifie-t-il sa position face aux accusations portées contre lui ?

*Le gouvernement affirme que la Suisse prend déjà des mesures suffisantes et que la politique climatique relève du domaine politique, non des tribunaux.*

7. Comment le documentaire met-il en scène le contraste entre l'image traditionnelle des personnes âgées et leur rôle dans cette action en justice ?

*Le documentaire montre des femmes âgées actives, déterminées et engagées, à l'opposé des stéréotypes de passivité ou de retrait de la vie publique.*

**B. Analyse et réflexion**

8. En quoi cette action en justice est-elle originale ou inhabituelle ? Qu'est-ce qui la rend symboliquement forte ?

*Elle est menée par des personnes âgées, utilise le droit international et lie directement climat, santé et droits humains.*

9. Selon vous, le documentaire cherche-t-il plutôt à informer, à convaincre ou à mobiliser ? Justifiez votre réponse.

*Réponses possibles argumentées : informer (faits juridiques), convaincre (responsabilité de l'État), mobiliser (inciter à l'engagement citoyen).*

10. Le film donne-t-il une vision plutôt optimiste ou pessimiste de la lutte contre le changement climatique ? Expliquez.

*Souvent nuancée : pessimiste face à l'urgence climatique, mais optimiste quant à la capacité des citoyen·ne·s à agir.*

11. Quel rôle le droit et la justice peuvent-ils jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique ? Donnez votre avis.

*Le droit peut contraindre les États, reconnaître des responsabilités et servir de levier pour faire évoluer les politiques publiques.*

12. Pensez-vous que des citoyen·ne·s ordinaires peuvent réellement influencer les décisions politiques sur des enjeux globaux comme le climat ? Pourquoi ?

*Réponses personnelles argumentées (exemples d'actions collectives, mobilisation, limites du pouvoir citoyen).*

13. Le documentaire montre une collaboration entre générations. Pourquoi cette dimension intergénérationnelle est-elle importante dans la question climatique ?

*Le climat concerne toutes les générations ; la solidarité renforce la légitimité et l'impact du mouvement.*

**C. Prise de position personnelle**

14. Etes-vous d'accord avec la démarche des Aînées pour le climat ? Pourquoi ou pourquoi pas ?

*Réponse personnelle argumentée, avec références au documentaire.*

15. Cette action vous inspire-t-elle une forme d'engagement (personnel, collectif, politique) ? Expliquez.

*Réponses variées possibles : engagement personnel, associatif, politique ou réflexion critique.*

16. Selon vous, quelles autres actions (en dehors des procès) pourraient être efficaces pour pousser les États à agir face à l'urgence climatique ?

*Exemples : manifestations, vote, sensibilisation, changements de comportements, pression politique, actions locales.*

17. Après avoir vu ce documentaire, votre regard sur les personnes âgées, la justice ou l'engagement climatique a-t-il changé ? Si oui, comment ?

*Réflexion personnelle sur les personnes âgées, la justice ou l'engagement climatique.*

**Question bonus**

18. Imaginez que vous devez expliquer cette affaire à quelqu'un qui n'a jamais entendu parler du documentaire. Que diriez-vous en 3–4 phrases ?

*Résumé clair mentionnant les Aînées pour le climat, leur action en justice, le rôle de la Suisse et l'enjeu climatique.*

## III. Débat en classe

Conseil : Le débat pourrait être encadré par des ambassadeurs de Genève Débat (https://genevedebat.ch) avec un atelier sur 2 périodes de 90 minutes. C'est une bonne option pour animer un débat en classe.

**Propositions de questions à débattre :**

- *La justice est-elle un moyen efficace pour lutter contre le dérèglement climatique ?*
- *Les citoyens ordinaires peuvent-ils réellement influencer les décisions politiques ?*
- *Faut-il être radical pour être entendu sur les questions climatiques ?*
- *La condamnation de la Suisse pour inaction climatique est-elle justifiable ?*

Conseil :

Les élèves pourraient jouer différents **rôles** et préparer en amont des **arguments** en lien avec les acteurs incarnés (militant, aînée, avocat, parlementaire suisse, médecin, etc.). Cela permet de se décentrer et d'éviter que le débat ne tourne en rond avec trop peu d'arguments.



*Image tirée du film*

# IV. Production écrite argumentée

**Quelques propositions de sujets :**

1. *Pensez-vous que la démarche des Aînées pour le climat est légitime et nécessaire ?*
2. *Le droit peut-il faire évoluer les politiques climatiques ?*
3. *Le documentaire « Trop chaud » est-il un outil efficace pour sensibiliser la population au changement climatique ?*

**Exemple de consignes :**

- Longueur indicative : 250–400 mots (à adapter selon le niveau)
- Introduction avec reformulation du sujet
- Développement structuré (au moins deux arguments et deux exemples du documentaire)
- Conclusion personnelle



*Image tirée du film*

# V. Organiser une projection avec intervenants

Le cinéma Bio à Carouge offre la possibilité d'organiser facilement des projections scolaires.

Adresse : Rue Saint-Joseph 47, 1227 Carouge, 022 301 54 43, info@cinema-bio.ch

Il est également envisageable d'organiser une séance au sein de votre établissement scolaire. Une projection à l'aula permet certes de palier certaines contraintes organisationnelles (horaires, coût, nombre d'élèves, etc.) mais n'offre pas la qualité audiovisuelle d'une salle de cinéma.

Ci-dessous, nous vous proposons une liste non exhaustive de personnes pouvant être pertinentes à contacter pour le débat :

- Anne Mahrer : co-présidente des Ainées pour le Climat, ancienne conseillère nationale socialiste

E-mail : anne.mahrer@bluewin.ch

- Leila Batou : avocate genevoise ayant défendu des jeunes militants pour le climat

Contact étude d'avocat : contact@avocat-e-s.ch

- Raphael Mahaim : avocat vaudois des Ainées pour le Climat, conseiller national, parti Les Verts

E-mail : rmahaim@r-associes.ch

**Exemple d'activité réalisée :**

*En mars 2025, le groupe de géographie du CECG Mme de Staël a organisé un débat sur cette thématique en invitant 4 intervenants ayant des prises de position différentes. Le film « Trop chaud » n'étant à l'époque pas encore disponible, les élèves avaient vu en amont un documentaire ARTE sur la justice climatique (*https://www.arte.tv/fr/videos/RC-025188/justice-climatique/*). Un groupe de 5 élèves volontaires de 2e année du collège a joué les rôles de présentateurs et médiateurs du débat. Ci-dessous, nous vous présentons le déroulement du débat :*

1. Présentation du débat

Thématique présentée sous forme de diaporama (2 élèves) / (10 minutes)

2. La parole est donnée à chaque intervenant – il se présente en une minute. (5 minutes)

3. Echanges : 46-60 minutes

4. Moments d'échange avec le public (15-20 minutes)

*Le débat a été divisé en 3 parties :*

**1er sous-thème :**
Enjeux décision de la CEDH
Plainte Ainées – raisons de la plainte ? Pourquoi ? Est-elle nécessaire ?
Pourquoi êtes-vous opposé.e à cette décision ?

**2ème sous thème :**
Conséquences de cette décision aujourd'hui ? Pouvoir des tribunaux sur les gouvernements/Etats ? 3ème pouvoir nécessaire ?

**3ème sous-thème :**
Actions actuelles en Suisse et à Genève (aspect plus politique) – rôle gouvernement/parlement – comment tenir compte de cette jurisprudence dans un Etat libéral ?
Situation actuelle climatique en Suisse ? Conséquences du changement climatique.
Mesures concrètes à Genève (Loi CO2/Loi climat/Plan climat à Genève du Conseil d'Etat balayé par la Commission Environnement et Agriculture)

Durant les échanges, les élèves font passer une tablette avec un stylo pour que les élèves puissent poser des questions (au bout de 45 minutes)

Moment d'échanges de 15 minutes



## VI. Ressources

**- Arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme dans l'affaire *Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et autres c. Suisse* du 9 avril 2024**

https://www.bj.admin.ch/dam/bj/fr/data/publiservice/publikationen/berichte-gutachten/gutachten/2024-05-15-analyse-urteil-klimaseniorinnen.pdf.download.pdf/2024-08-27-analyse-urteil-klimaseniorinnen-f.pdf

**- Institution suisse des Droits Humains : La Convention européenne des droits de l'homme et l'affaire des Aînées pour le climat**

« Le rôle de la CEDH dans l'affaire des Aînées pour le climat ». Schweizerische Menschenrechtsinstitution, https://www.isdh.ch/fr/isdh/activites/publications/la-convention-europeenne-des-droits-de-lhomme-et-laiffaire-des-ainees-pour-le-climat. Consulté le 8 février 2026

**- Dossier réalisé par les Ainées pour le Climat et Greenpeace : Questions et réponses suite à l'arrêt de la CEDH, 8 mai 2024**

https://en.klimaseniorinnen.ch/wp-content/uploads/2024/05/2024-FR-FAQ-KS@ECHR-after-judgment.pdf

**« Arrêt de la CEDH sur le climat: les Aînées pour le climat Suisse dénoncent une interprétation erronée et exigent une analyse du budget carbone ».** Greenpeace Suisse, 29 mai 2024, https://www.greenpeace.ch/fr/communique-de-presse/108160/ainees-interpretation-erronee/

**« Le Conseil fédéral critique l'arrêt de la CEDH condamnant la Suisse pour inaction climatique | RTS ».** rts.ch, 28 août 2024, https://www.rts.ch/info/suisse/2024/article/le-conseil-federal-critique-l-arret-de-la-cedh-condamnant-la-suisse-pour-inaction-climatique-28612173.html.

**- Justice climatique : Quand la lutte pour le futur entre dans les tribunaux**
Documentaire ARTE, disponible jusqu'au 21/02/2027 sur le site ARTE
https://www.arte.tv/fr/videos/RC-025188/justice-climatique/

Six jeunes Portugais avaient attaqué 32 pays devant la Cour européenne des Droits de l'Homme pour les contraindre à réduire leurs émissions de $CO_2$. Mais leur requête a été déclarée irrecevable. En revanche, les juges de Strasbourg ont condamné la Suisse pour inaction climatique. Cartographie du combat pour la justice climatique en Europe, alors que la Cour internationale de justice considère que les Etats doivent prendre des mesures en lien avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.